



**Région  
Hauts-de-France**

Le directeur général adjoint

**Monsieur Alain ARNOLD**  
Maire de Montreuil sur Therais  
Mairie  
11 Rue des Apotres  
60134 MONTREUIL SUR THERAIN

Réf : DST-2026-005408

Dossier suivi par : Pia TIBERGHIE

Tél : +33374272164

Mail : pia.tiberghien@hautsdefrance.fr

Lille, le

**- 4 MAI 2026**

Objet : Suppression du service le midi à partir de septembre 2026 Ligne 6685

Monsieur le Maire,

Au titre de sa compétence d'organisation des transports scolaires, La Région Hauts-de-France se doit d'organiser le transport quotidien aller et retour des élèves de primaires entre leur commune de domicile et leur établissement scolaire. Les transports méridiens organisés pour ces élèves vers une cantine ou leur domicile de résidence relèvent du transport périscolaire et ne sont donc de la compétence transport de la Région, mais relèvent de la compétence communale ou intercommunale.

La Région a entamé une régularisation progressive s'agissant des services méridiens dont certains restent encore opérés par la Région, en raison « d'héritage » de pratiques départementales en vigueur avant le transfert de compétence de 2017 en application de la loi NOTRE, comme organisés pour les élèves de votre commune.

Ainsi que cela vous a été expliqué par mes équipes de la Direction des Services de Transport, la Région met progressivement fin à ces pratiques dérogatoires génératrices d'iniquité de traitement entre les territoires, dès lors qu'il existe une cantine apte à recevoir les élèves au sein des structures scolaires concernées.

Dans le cas présent, l'unique école du RPC est dotée d'une cantine à Warluis. Dans ce contexte et par soucis d'équité au sein du territoire régional et de respect du cadre de notre compétence, je vous confirme qu'à partir de la rentrée de septembre 2026, la Région ne sera plus en mesure de poursuivre la prise en charge et l'organisation du trajet du midi. Je vous laisse le soin d'en informer les parents d'élèves concernés, mes équipes restant disponibles pour toute question complémentaire. Je rappelle, que le cas échéant, une telle desserte peut être organisée localement par la commune ou l'intercommunalité.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,

**Nicolas QUINONES-GIL**



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr